Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 11 du 12 février 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 8

DÉCISION n° 287/ARM/EMM/PS/ORT

modifiant la décision n° 0-12244-2014/DEF/EMM/ORG du 9 septembre 2014 portant création de la formation « Provence ».

Du *09 février 2021*

ETAT-MAJOR DE LA MARINE :

Pôle "performance et synthèse"

DÉCISION n° 287/ARM/EMM/PS/ORT modifiant la décision n° 0-12244-2014/DEF/EMM/ORG du 9 septembre 2014 portant création de la formation « Provence ».

Du 09 février 2021

NOR A R M B 2 1 0 0 4 0 7 S

Précédent modificatif :

Décision N° 0-17900-2015/DEF/EMM/ORG du 10 juillet 2015 modifiant la décision n° 0-12244-2014/DEF/EMM/ORG du 9 septembre 2014 portant création de la formation « Provence ».

Texte(s) modifié(s) :

- Décision N° 0-12244-2014/DEF/EMM/ORG du 09 septembre 2014 portant création de la formation « Provence ».

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu la décision N° 475/ARM/EMM/ORT du 20 mars 2018 portant changement de port-base de la frégate multi-missions « Provence » ;
Vu la décision du 15 septembre 2020 (A) portant délégation de signature (état-major des armées),

Décide :

La décision n° 0-12244-2014/DEF/EMM/ORG du 9 septembre 2014 est modifiée comme suit :

Au point 1. « **préambule** ».

Ajouter le dernier alinéa suivant :

« À compter du 1er avril 2021, la formation administrative *Provence* prend l'appellation de *Provence - équipage A* ».

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le vice-amiral d'escadre,
major général de la Marine,

Stanislas de LA MOTTE.

Notes

[A] n.i. BO ; JO n° 228 du 18 septembre 2020, texte n° 15.